



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 47355

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la production porcine. Depuis deux ans, les producteurs de porcs vivent une crise économique sans précédent. Ils doivent faire face à la hausse des charges (notamment par la hausse des cours des aliments du bétail et du prix de l'énergie) et à la baisse du prix payé au producteur alors que les marges réalisées au niveau de la distribution sont de plus en plus importantes. Ainsi, pour un élevage moyen naisseur-engraisseur de 200 truies, la perte cumulée sur 2007 et 2008 est estimée à 130 000 euros. Cela commence à se traduire par une baisse de la production et du nombre de producteurs. Pourtant cette filière se caractérise par une production de qualité liée notamment à une tradition gastronomique ancestrale. Les professionnels de cette filière demandent donc un plan d'action concret et immédiat pour sauver cette filière. Ces mesures doivent avoir pour objectif d'améliorer au plus vite les trésoreries des exploitations porcines avec notamment un report des annuités d'emprunt, la mise en place au niveau européen de mesures de stockage et de restitutions à l'exportation, un accompagnement à l'export pour les entreprises porcines, d'améliorer la compétitivité des élevages porcins et la mise en place d'une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour venir en aide aux producteurs de porcs.

Texte de la réponse

Les éleveurs de porcs rencontrent actuellement des difficultés en raison, notamment, de la baisse importante des prix lors du dernier trimestre 2008, alors que les exploitants n'ont pu reconstituer leur trésorerie, fragilisée par la crise en 2007. À plusieurs reprises le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne, de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine et enrayer la baisse des cours, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre de telles mesures de gestion du marché, arguant la baisse importante de la production porcine dans l'Union en 2008 et celle prévue pour 2009, ainsi que la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport. Néanmoins, le ministère de l'agriculture et de la pêche poursuivra ses efforts dans les semaines qui viennent pour obtenir une décision favorable de la Commission. Sans attendre cette décision et face à la poursuite de la dégradation des trésoreries, le ministre chargé de l'agriculture a décidé, le 6 avril 2009, d'un plan de soutien proposant plusieurs mesures afin de répondre aux différentes situations : 1 million d'euros sera consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros permettront, en concertation avec les banques, de mobiliser à un taux bonifié, 30 millions d'euros de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros seront disponibles auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes importantes de chiffre d'affaires. Ces mesures viennent compléter le dispositif que le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place en novembre 2008, lors de la conférence sur la situation économique de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47355

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3959

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6396